

**objet : Dispositions du PLU**  
**Parcelle située lieudit L'Estagnol Nord**  
**cadastrée section D n°378**  
**Propriété de l'indivision MOURRUT**

**Monsieur Emmanuel NADAL**  
**Commissaire enquêteur**

**En Mairie**

**Contestation du classement proposé**  
**en secteur N.j.**

**11200 LEZIGNAN CORBIÈRES**

Malves, le 22 Septembre 2017

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous avez été désigné par décision du Tribunal Administratif de Montpellier en date du 25 Juillet 2017 pour recevoir les observations du public sur le Plan Local d'Urbanisme de LEZIGNAN CORBIERES ainsi que sur le Périmètre de protection Monuments Historiques de l'église Saint Felix.

Je m'exprime au nom des héritiers de Madame Madeleine MOURRUT, propriétaires indivis de la parcelle référencée en tête qui ont été très surpris de voir que le plan local d'urbanisme prévoit que cette ancienne vigne, d'une superficie de 1 hectare 34 ares 15 centiares, constituera a elle seule un secteur N.j destiné à un lotissement de jardins potagers familiaux alors que :

- cette parcelle se trouve totalement enclavée dans la zone classée US vouée à la Cité scolaire et aux établissements liés,
- cette zone US elle-même est bordée au Nord et au Nord-Est par des zones déjà urbanisées (zones Uc), à l'Est et au Sud par des zones à urbaniser à vocation d'habitat (zones AU ch).


Cet environnement est parfaitement visible sur l'extrait d'une vue aérienne Google Maps surchargée des indications du PLU qui est joint en annexe.

Je fais observer en outre que la destination de jardins potagers familiaux envisagée ne paraît pas judicieuse pour plusieurs raisons ayant trait à la nécessité de pouvoir arroser régulièrement les cultures :

- Le terrain est en pente marquée de l'Est vers l'Ouest, avec un dénivelé de deux mètres environ incompatible avec un arrosage "au ruisseau" par gravité.
- Il n'y a aucune possibilité d'arrosage par puisage des quantités d'eau nécessaires à l'activité envisagée dans un cours d'eau ou réservoir d'eau à proximité de la parcelle, ni à ma connaissance dans une hypothétique nappe phréatique à l'aplomb de la parcelle.

Je vous remercie de bien vouloir consigner mes objections dans votre rapport d'enquête, donner votre avis sur les arguments développés et le cas échéant appuyer ma demande de reclassement de notre parcelle soit en zone US soit en zone AU.ch, choix qui paraîtrait bien plus judicieux que le classement en secteur Nj figurant au projet de PLU dans son état actuel.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.



F. MOURRUT

PJ vue aérienne Google MAPS annotée

Documents remis en main propre avec accusé de réception.

